



Réfection des passages piétons et îlots du 20/01/20 au 31/03/20

Publié le 18/12/2019

Les travaux de réfections seront effectués du 20 janvier au 31 mars sur les avenues Galilée, Newton, Réaumur, Descartes et Denis Papin.

Les sociétés EUROVIA, NEAVIA et AUBRAC seront autorisées à occuper le domaine public, à modifier la circulation, à neutraliser le trottoir et le stationnement au droit et à l'avancement de travaux divers de voirie.

Une signalétique adéquate et des déviations piétons seront mises en place par les sociétés en charge des travaux.